

## Info presse du 22 septembre 2025

### **Débat public sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 : le tribunal administratif de Marseille donne 10 jours aux porteurs du projets pour répondre à la société civile.**

Depuis le début du projet JOP2030, nous, habitant-es, concerné-es au premier plan par des jeux qui engageront nos finances publiques et bouleverseront nos territoires de montagne déjà fragilisés, n'avons jamais eu la possibilité de participer au processus décisionnel.

Le 15 septembre dernier, le Collectif Citoyen JOP 2030, accompagné d'élu-es régionaux, de parlementaires et d'organisations de la société civile, a saisi les tribunaux administratifs de Paris, Lyon et Marseille pour faire respecter le droit des citoyen·nes à être informé-es et à participer aux décisions qui les concernent, et obtenir l'organisation d'un véritable débat public.

Le 16 septembre le juge des référés du tribunal administratif de Marseille a ouvert une procédure contradictoire et transmis le dossier à la SOLIDEO, à la Région PACA et au préfet des Bouches-du-Rhône. Ils disposent désormais **d'un délai de 10 jours** pour se défendre de l'absence d'organisation d'un débat public.

Cette première étape est une bonne nouvelle : elle brise enfin le silence des responsables du projet qui, jusqu'ici, ont refusé d'entendre les demandes de participation de la société civile. Ils doivent désormais se justifier du déni démocratique concernant la décision d'organiser les jeux.

Contact Presse : Delphine LARAT, Collectif Citoyen JOP 2030 : 06 48 73 88 66

---